

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2017

*L'an deux mil dix-sept le sept décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Murielle LE REST, Maire.*

Présents : Murielle LE REST, Jean-Yves LE COZ, Corinne COLLET, Christelle FLATRES, Christelle SAMSON, Mickaël GOURIER, Marie LE THOER, Marie-Louise RIVALAIN, Ronan CORBIHAN, Stéphane ORIERE

Absents excusés : Donald GELOT qui a donné procuration à Murielle LE REST et Adeliska BARON qui a donné procuration à Ronan CORBIHAN

Secrétaire de séance : Corinne COLLET

PRÉSENTATION DU PROJET DE LOTISSEMENT ROUTE DE ROSCARIOU PAR LE CABINET LE BIHAN

Anne-Sophie LE GAC du cabinet LE BIHAN présente le projet de lotissement de 17 lots route de Roscariou (15 lots libres + 2 lots pour logements sociaux). La question de l'assainissement est posée. L'aménagement des routes et de l'éclairage public seront mis en place au fur et à mesure.

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPOSER UN PERMIS D'AMÉNAGER

Suite à la présentation de l'aménagement du futur lotissement et une fois les études complètes, une demande d'autorisation de dépôt de permis d'aménager sera adressée.

*Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la Maire à faire une demande de permis d'aménager.
Vote à l'unanimité*

PRÉSENTATION DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DES CARREFOURS DE LA VC n° 1 ET DE L'ENTRÉE DU BOURG AVEC DEMANDES DE SUBVENTIONS

La Maire explique les projets d'aménagement et de sécurisation des carrefours de la VC n°1 et de l'entrée du bourg. Le cabinet LE BIHAN est en charge de l'étude. Une réunion publique a eu lieu le 24/11/2017.

Le but de ses travaux est de réduire la vitesse des véhicules. Le stationnement et la mise en place d'un rond-point à Judicarré sont à l'étude.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser les aménagements tels que présentés
- de solliciter l'Etat, le Conseil Départemental et la Région pour des demandes de subventions.

Vote à l'unanimité

MISE EN PLACE DU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE DE FONCTION ET DE SUJETION D'EXPERTISE ET D'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

La délibération du 17/05/2017 du Conseil Municipal relative à la revalorisation de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures octroyée aux agents communaux a fait l'objet de remarques par la Préfecture.

Le décret n°2014-513 du 20/05/2017 a créé le RIFSEEP qui a vocation de devenir le nouvel outil de référence applicable aux fonctionnaires remplace les régimes indemnitaires antérieurs.

En conséquence, la Préfecture demande à la collectivité de mettre en place le RIFSEEP.

Il se compose de deux parts :

- **IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)** : prendre en compte le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires
- **CIA (Complément Indemnitare Annuel)** : lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Ce régime indemnitaire a été créé dans le but de rationaliser le régime indemnitaire existant, il se substitue à toutes les primes et indemnités de même nature.

Ancien Régime indemnitaire	IAT Indemnité Administration Technicité Versée mensuellement	IEMP Indemnité Exercice Missions Préfecture Versé annuellement
RIFSEEP	IFSE : tâches effectuées Indemnité de Fonction de Sujétions et d'Expertise	CIA : manière de servir Complément Indemnitare Annuel

Une saisine du Comité Technique du Centre de Gestion a été faite avant le Conseil Municipal. Avis favorable.

L'IHTS et la NBI continueront à être versées aux agents concernés.

Une révision du RIFSEEP sera faite chaque année lors des entretiens individuels.

Une présentation et une note d'information sera faite aux agents.

L'attribution du RIFSEEP se fera par arrêté du maire de manière individuelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la mise en place du RIFSEEP.

Vote à l'unanimité

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET GÉNÉRAL

Madame La Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'opérer des ajustements afin de tenir compte des dépenses engagées.

En investissement :

Dépenses : Compte 2111 : - 12 000.00€

Recettes : Compte 021 : -12 000.00€

En fonctionnement :

Dépenses : Compte 6411 : + 12000.00€

Recettes : Compte 023 : -12 000.00€

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces écritures comptables.

Vote à l'unanimité

INDEMNITÉS DES ÉLUS : ADAPTATION RÉGLEMENTAIRE

La Maire rappelle la délibération du 10/04/2014 fixant les règles d'établissement des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes sur la base de l'indice 1015 (indice brut terminal de la fonction publique).

L'indice brut terminal de la fonction publique sur lequel étaient indexées les indemnités des élus évoluera au 01/01/2018.

Il est donc proposé au Conseil Municipal que le versement des indemnités aux élus soit basé sur l'indice brut terminal de la fonction publique avec maintien des taux tels qu'ils avaient été votés le 10/04/2014, à savoir :

Maire 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjointes 9% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Vote à

3 POUR

3 ABSTENTION : Christelle FLATRES, Christelle SAMSON, Corinne COLLET

6 CONTRE : Mickaël GOURIER, Marie LE THOER, Marie-Louise RIVALAIN, Ronan CORBIHAN, Adéliska BARON, Stéphane ORIERE

INDEMNITÉ DU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame Edith PREDOUR, Receveur Municipal, assure des prestations lors du Conseil Municipal, notamment pour les réunions du vote du budget.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil
- Accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

Vote à

9 POUR

3 CONTRE Ronan CORBIHAN, Adeliska BARON et Stéphane ORIERE

TARIFS COMMUNAUX

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les tarifs actuels pour 2018.

	Au 01/01/2018
PHOTOCOPIES	
Photocopies A4	0.15€
Photocopies A3	0.20€
Associations locunoloises	gratuit
BIBLIOTHEQUE	
>25 ans	10.00€
<25 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, bénéficiaires des minimas sociaux et de l'AAH	gratuit
TABLES ET BANCS	
Location tables et bancs	2€
CANTINE	
Repas cantine enfant	1.94€
Repas cantine 3 ^{ème} enfant	1.67€
Repas cantine adulte	4.00€
GARDERIE	
Garderie matin	gratuit
Garderie soir jusqu'à 18h (goûter fourni)	0.90€
Garderie de 18h à 19h	0.90€+0.50€
ASSAINISSEMENT	
Abonnement annuel	21.61€
Taxe assainissement	0.75€ le m3
EAU	
Abonnement annuel	40.51€
Consommation particulier <100 m3 : prix du m3	1.43€
Consommation particulier >100 m3 : prix du m3	1.98€
Consommation professionnel <300 m3	1.43€
Consommation professionnel au-delà de 300 m3	1.26€
Branchement	750.00€
CIMETIERE	
Concession pour 30 ans : le m2	65.00€
Concession pour 50 ans : le m2	91.00€
COLOMBARIUM	
Acquisition d'une case	630.00€
Concession pour 30 ans	57.00€

SALLE MULTIFONCTION

GRANDE SALLE

Associations locales jusqu'à 3 manifestations à but lucratif	Gratuit 150 € à partir de la 4ème	Caution annuelle 300 €
Associations extérieures et Comités d'entreprises	170 € avec buffet ou repas 140 € sans buffet ou repas	Caution 300 €
Particuliers	200 € / j habitant commune 300 € / j hors commune	Caution 300 €

PETITE SALLE

Associations locales	Gratuit	Caution annuelle 150 €
Associations extérieures et Comités d'entreprises	90 € avec buffet ou repas 60 € sans buffet ou repas	Caution 150 €
Particuliers	100 € / j habitant commune 150 € / j hors commune	Caution 150 €

GRANDE ET PETITE SALLE

Cérémonie enterrement civil	Gratuit
Café, vin d'honneur	70 €
Association extérieure à but lucratif pour activités sportives, culturelles	150 € par an

Gratuité pour les associations locales régies par la loi 1901 dans le cadre d'activités culturelles, artistiques ou sportives à but non lucratif, avec caution annuelle de 300 €. Gratuité pour les services publics

Vote à l'unanimité

SUBVENTION AU CCAS

La Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de verser une subvention au CCAS pour permettre de couvrir des dépenses.

Chapitre 011

Compte 657362 : +1 000.00€

Compte 7788 : +1 600.00€

Chapitre 012 :

Compte 6218 : +600.00€

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette écriture comptable.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Rappeler l'obligation du port des gilets jaunes
- Demande de défibrillateur
- Rappeler les règles d'élagage des arbres en bordure de route
- Travaux de la toiture des vestiaires du terrain des sports
- Ordures ménagères : par respect pour tous, déposer dans les conteneurs destinés à cet effet

La séance est levée à 20h22.